

## **REGLEMENT TYPE**

Preliminaire

La manifestation pedestre, objet du present reglement est interdite a tous engins a roue(s), hors ceux de l'organisation ou acceptes par celle-ci, et aux animaux.

### **1. Lieu, date et nature de la competition**

L'association « A EVE » organise le samedi 02 avril 2022 a Melesse (35) une marche (4.5km) et une course (9.5km) solidaire non chronometree et non classée pour soutenir l'association A EVE.

La marche nordique s'effectuera selon le parcours suivant :  
<https://www.openrunner.com/r/14340932>

La course s'effectuera selon le parcours suivant :  
<https://www.openrunner.com/r/14341010>

### **2. Organisateur**

Alice Le Beon organise l'evenement au profit de Autisme Espoir Vers l'Ecole est une association (loi 1901), d'interet general sans but lucratif, entierement composee de benevoles.

**Association (loi 1901)  
SIRET 4887666500011  
35 rue Emile Landrin  
92100 Boulogne Billancourt**

### **3. Conditions de participation**

La participation a la manifestation est conditionnee a :

a) Categorie d'age

Les competiteurs pourront etre de tout age pour la marche et pour la course

b) Droit d'inscription

Le droit d'inscription est de 6 euros pour la marche et 6 euros pour la course (hors commission)

c) Cloture des inscriptions

La cloture des inscriptions est fixee au : 01/04/2022 a 18h pour la marche nordique et pour la course

d) Retractation

L'inscription d'un coureur est finale, non cessible, non transmissible et ne pourra donner lieu a aucun remboursement en dehors du service d'achat/revente de dossards qui vous sera propose sur NEXTRUN.

e) Acceptation du présent règlement  
Le concurrent accepte sans réserve le présent règlement.

#### **4. Assurances**

Les inscrits à la marche nordique ou à la course pour A EVE participent sous leur propre et exclusive responsabilité. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de vol durant le déroulement de l'évènement.

#### **5. Classements et récompenses**

Cet évènement ne prévoit aucun classement des participants et ni aucune récompense.

#### **6. Ravitaillements**

Cette course est en auto-suffisance, il appartient donc aux concurrents d'emporter avec eux les ravitaillements solides et liquides qu'ils estiment nécessaires.

#### **7. Sécurité et soins**

a) Voies utilisées

La compétition se déroule (en partie) sur des voies ouvertes à la circulation, les concurrents devront impérativement emprunter le côté gauche de la chaussée ;  
La compétition se déroule (en partie) sur pistes ou chemins en milieu naturel.

b) Entraide entre concurrents

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent, dans l'attente des secours.

#### **8. Protection de l'environnement**

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.

#### **9. Droit à l'image**

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants droit et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 2 ans, dans le monde entier.

## **10. Force majeure**

En cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes, entraînera de-facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre.

## **11. Annulation**

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Les participants seront remboursés de leurs frais d'engagement (5.20euros), ils ne pourront prétendre à aucune autre indemnité à ce titre.